

ÉQUITÉ SALARIALE

Gagner maintenant ou perdre plus tard?



La FIQ a obtenu un changement de rangement salarial pour la majorité de ses membres. Cela donnera, dans la plupart des cas, une augmentation de salaire, d'en moyenne **5%**, à compter du 2 avril 2018 et s'ajoutera aux augmentations obtenues de **5,25%**.

Pour y arriver, la FIQ a accepté de retirer les plaintes déposées en lien avec le maintien de l'équité salariale. Rien ne garantissait qu'un règlement sur ces plaintes serait intervenu avant encore 10 ou 15 ans.

La FIQ a fait le choix de gagner maintenant plutôt que risquer de perdre plus tard.

La plupart des organisations syndicales ont accepté l'entente négociée par la FIQ et retiré leurs plaintes. Des syndicats de la CSN ont refusé de le faire. Leurs membres se verront privés des changements de rangement et des augmentations qui les accompagnent.

Grâce à ce gain majeur de la FIQ, les augmentations de salaire de plusieurs professionnelles en soins atteindront plus de **14,5%** d'ici 2020.



FÉDÉRATION
INTERPROFESSIONNELLE
DE LA SANTÉ DU QUÉBEC

fiqsante.qc.ca

